



République Française  
Département de la Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de Nancy  
Commune de Houdemont

HOUEMONT

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 JANVIER 2026

La réunion a débuté le 13 janvier 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur PETRONIO Maurizio.

### **Membres présents :**

Madame BONNET-REMY Danièle - Conseillère déléguée  
Madame BRISBARE Marie-Lise - Adjointe au Maire  
Monsieur GERARD Didier - Conseiller municipal  
Monsieur GOURRIER Alexandre - Conseiller délégué  
Monsieur GROBSHEISER Jean - Adjoint au Maire  
Madame LAMASSE Carole - Adjointe au Maire  
Madame MATHIEU Marie-Odile - Conseillère municipale  
Monsieur PETRONIO Maurizio - Maire  
Monsieur PIERRAT Christian - Conseiller municipal  
Monsieur PIERSON François - Adjoint au Maire  
Monsieur TAIT Robin - Conseiller municipal  
Monsieur WASSIAMA Abraham - Conseiller municipal

### **Membres absents représentés :**

Monsieur ELASRI Julien - Conseiller délégué Pouvoir donné à Mme BRISBARE Marie-Lise - Adjointe au Maire  
Monsieur LECOMTE Daniel - Conseiller délégué Pouvoir donné à Mme BONNET-REMY Danièle - Conseillère déléguée  
Madame PREVOST Estelle - Conseillère déléguée Pouvoir donné à M PIERSON François - Adjoint au Maire

### **Membres absents :**

Madame PRESTINI Asany - Conseillère déléguée  
Monsieur REZOUK Mohamed - Conseiller délégué

Secrétaire de séance : Madame Danièle BONNET-REMY

Le quorum (plus de la moitié des 17 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

### **Ordre du jour :**

- 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
- 2 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025
- 3 - DECISIONS DU MAIRE
- 4 - NON REMPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE DEMISSIONNAIRE
- QUESTIONS DIVERSES

## 1 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne parmi ses membres un secrétaire de séance.

**Il est proposé au Conseil Municipal de nommer Danièle BONNET-REMY en qualité de secrétaire de séance.**

**14 voix pour**

**1 absent** : Mme MATHIEU Marie-Odile

## 2 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025

**Il est proposé au Conseil Municipal d'**  
**APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2025.

**14 voix pour**

**1 absent** : Mme MATHIEU Marie-Odile

## 3 - DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : M. le Maire

**Communication des décisions du Maire prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

06/01/26	Contrat de maintenance des équipements campanaires -- ETS CHRETIEN - 191 € HT par an
----------	--

**Il est proposé au Conseil Municipal de**

**PRENDRE ACTE** de la communication des décisions du Maire depuis le dernier Conseil Municipal.

**14 voix pour**

**1 absent** : Mme MATHIEU Marie-Odile

## 4 - NON REMPLACEMENT D'UN ADJOINT AU MAIRE DEMISSIONNAIRE

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-14 et L.2122-15 ;  
Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 fixant le nombre des adjoints au maire ;  
Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 modifiant le nombre des adjoints au maire ;  
Vu la lettre de démission de M. ESPEITTE Gérald, Adjoint au Maire, en date du 03/11/2025 ;

Vu l'acceptation de cette démission par M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, en date du 19 novembre 2025 ;  
Considérant que la démission de M. ESPEITTE Gérald a pris effet à compter du 20/11/2025 ;  
Considérant que le Conseil Municipal peut décider de ne pas pourvoir au remplacement d'un adjoint démissionnaire ;  
Considérant que le bon fonctionnement de l'exécutif communal demeure assuré avec le nombre d'adjoints restant en fonction ;

### **Il est proposé au Conseil Municipal de**

**DECIDER** de ne pas procéder au remplacement de l'Adjoint au Maire démissionnaire ;

**FIXER** à 4 le nombre d'adjoints à compter de la présente délibération ;

**MODIFIER** le tableau des membres du Conseil Municipal en conséquence.

### **12 voix pour**

**3 abstentions** : M WASSIAMA Abraham, M PIERRAT Christian, Mme MATHIEU Marie-Odile

*A. WASSIAMA : Je souhaite saluer l'action de M. ESPEITTE durant son mandat ainsi que celle de l'ensemble de nos collègues qui sont partis. Nous avons travaillé ensemble, ils ont accordé leur temps à la Commune et je pense que, peu importe la raison, nous devons saluer leur engagement.*

*M. le Maire : Je partage ton avis. J'aurais évoqué ce sujet après le vote.*

*C. PIERRAT : Avec l'élection du nombre d'adjoints, nous devrions avoir un tableau avec les fonctions et les taux que chacun touche. Avons-nous ce document ?*

*M. le Maire : Il n'est pas dedans mais je te donne les chiffres. Tu pourras faire les calculs. 813,88 € d'indemnité brute au maximum par les adjoints et 2 121,03 € pour le Maire. On a donc une enveloppe maximale de 5 376,55 €. Vu la répartition faite avec les conseillers délégués, on arrive à un total mensuel de 5 014,79 €. Il sera joint au procès-verbal. L'indice n'a pas changé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.*

*A. WASSIAMA : Je vous remercie d'avoir régularisé cette situation que j'avais demandé lors du précédent conseil municipal. Le tableau aurait dû être présenté avec la délibération.*

*C. PIERRAT : Nous ne voulons pas vous embêter, nous notons qu'il sera transmis avec le compte-rendu.*

## **- QUESTIONS DIVERSES**

### **Sollicitation de la protection fonctionnelle pour M. le Maire**

Cible d'attaques personnelles, de diffamation, de menaces et de violences

Dépôt de plaintes le 12 septembre 2025 (diffamation) et 11 janvier 2026 (agression physique) par M. le Maire et le 12 janvier 2026 par son épouse

Permet de couvrir les frais de défenses et garantir la sécurité morale et juridique de M. le Maire et son épouse

*M. le Maire : J'ai été agressé physiquement samedi soir à 22h20 à la sortie du match de basketball. J'ai été bousculé et poussé au sol. En me relevant, je vois Madame Nadège GANAYE et M. Didier BATAILLARD, son compagnon, qui me dit droit dans les yeux « Je t'avais dit qu'on se reverrait ». Souvenez-vous du conseil municipal du 29 octobre 2025 lorsque nous avons supprimé le poste de Madame GANAYE. Il a mis à exécution ce qu'il a dit. Une plainte a donc été déposée pour violence aggravée. Je sollicite donc cette protection pour mon épouse et moi-même.*

*M-O. MATHIEU : Quelle diffamation a été notée le 12 septembre ?*

*M. le Maire : Il s'agit du tract diffamatoire. La plainte était contre X mais les noms ont été cités. Nous savons d'où les informations viennent. Il n'y a que la personne qui travaille dans le service qui les connaissait. Il y a une enquête en cours. Demain, je dois aller chez le légiste. Je dispose d'un « bip » de*

protection. Des témoins étaient présents. Ma femme s'est pris une boule de neige dans la figure. Nous avons été agressé par Mme Nadège GANAYE et M. Didier BATAILLARD. J'ai fait ma demande à mon adjointe qui doit me rendre réponse et le dossier partira en Préfecture.

A. WASSIAMA : Je suis surpris d'apprendre cette nouvelle durant un conseil municipal. Il aurait fallu faire un conseil extraordinaire.

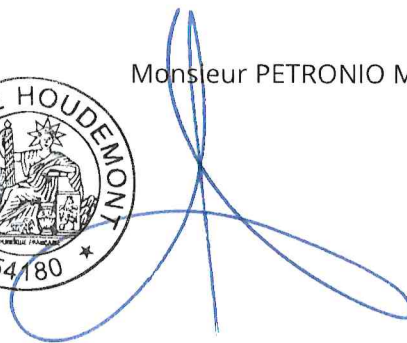
M. le Maire : Les faits venaient de se dérouler et nous étions dans le délai, je profite donc de celui-ci pour le faire. J'ai passé ma journée de dimanche entre les urgences et le commissariat. Je t'en ai informé quand tu es venu à la Mairie le lundi 12. J'ai prévenu certains par message.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h00.

Madame Danièle BONNET-REMY  
Secrétaire de séance



Monsieur PETRONIO Maurizio,  
Maire





**HOUEMONT**

## INDEMNITÉS DES ÉLUS

Population : 2 175 habitants

Indemnités maximales autorisées (valeur du point d'indice au 01/01/24) : 5 376,56 €

	Nom	Taux maximal (% de l'indice 1027)	Taux proposé	Pourcentage de l'enveloppe globale
Maire	PETRONIO	51,60 %	49,00 %	37,46 %
1 <sup>er</sup> adjoint	BRISBARE	19,80 %	17,22 %	13,17 %
2 <sup>ème</sup> adjoint	PIERSON	19,80 %	17,22 %	13,17 %
3 <sup>ème</sup> adjoint	LAMASSE	19,80 %	10,82 %	8,27 %
4 <sup>ème</sup> adjoint	GROBSHEISER	19,80 %	7,71 %	5,89 %
Conseiller délégué 1	ELASRI		3,60 %	2,75 %
Conseiller délégué 2	BONNET-REMY		3,34 %	2,55 %
Conseiller délégué 3	REZOUK		3,08 %	2,35 %
Conseiller délégué 4	GOURRIER		3,08 %	2,35 %
Conseiller délégué 5	PREVOST		2,31 %	1,77 %
Conseiller délégué 6	LECOMTE		2,31 %	1,77 %
Conseiller délégué 7	PRESTINI		2,31 %	1,77 %

